



Assemblée générale

Distr. limitée
6 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 176 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique

Angola et Côte d'Ivoire* : projet de résolution

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Bosnie-Herzégovine et Thaïlande¹

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Organisation de la coopération islamique.

¹ Après l'adoption du projet de résolution, la délégation de la Thaïlande a informé le Secrétariat qu'elle n'avait pas eu l'intention de se joindre aux auteurs du projet.

